



Mairie de Sailhan
65170

commune-de-sailhan@orange.fr

05 62 39 51 13

Arrêté du 13/09/2014

OBJET : Travaux de rénovation et d'extension du réseau eaux usées de la commune de Sailhan

Le Maire de la commune de SAILHAN,

VU

La loi n° 89-413 du 22 Juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière, et le décret n° 89-631 du 4 Septembre 1989,

- Vu le code de la voirie routière,
- Vu le code des collectivités territoriales notamment l'article 2213
- Le Code de la Route, et notamment ses articles R.24, R.225 et R.225-1,
- La demande présentée par l'entreprise MUR pour le groupement SNATP.

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers circulant sur la RD 25 et la RD 116, du 14/10/2014 au 31/12/2014, sur le territoire de la commune de Sailhan, à l'occasion des travaux de rénovation et d'extension du réseau eaux usées.

ARRETE :

Article 1^{er} : La circulation de tous les véhicules sera restreinte par la mise en place de panneaux de signalisation sur la RD 25 et la RD116.

Article 2:

La signalisation réglementaire conforme à l'instruction ministérielle sur la signalisation temporaire sera mise en place par les intervenants.

Article 3:

Le présent arrêté sera adressé à :

- Mr le chef de la Brigade de Gendarmerie de Vignec
- Mr le chef de l'Agence des routes du conseil Général à Arreau
- Entreprise MUR pour le groupement SNATP



Le Maire


Didier BRUN